



Accès aux riverains route dfci

Par Sabirbas

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour une maison située sur un terrain agricole. Comme je suis encore dans mon délai de rétractation, je me pose 50 questions.

La maison a un accès par une route dfci. Cette route dessert 5 maisons pas loin de celle que j aimerais acheter. Je me suis cependant rendu compte qu au début de la route, il y avait un panneau indiquant route parefeu interdit à la circulation des vehicules motorisés et des motos. Il n'est pas indiqué sauf riverains.

Les propriétaires actuels vivent dans cette maison depuis 30 ans et les voisins également donc je me dis qu'il doit bien y avoir une autorisation pour les riverains mais le panneau doit il obligatoirement l indiquer ?
Un maire peut il refuser l accès aux riverains sachant qu'il n'y a aucun autre moyen d'y acceder?

Merci de vos retours.